

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

COMMUNE DE TARARE L'ACCUEIL EN ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE (Département du Rhône)

Exercices 2019 et suivants

Synthèse

AVERTISSEMENT

Cette synthèse est destinée à faciliter la lecture et l'utilisation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes, délibérées le 17 décembre 2024.

Seul le rapport engage la chambre.

La réponse au rapport est publiée à la suite du rapport, dans l'espace réservé

SYNTHESE

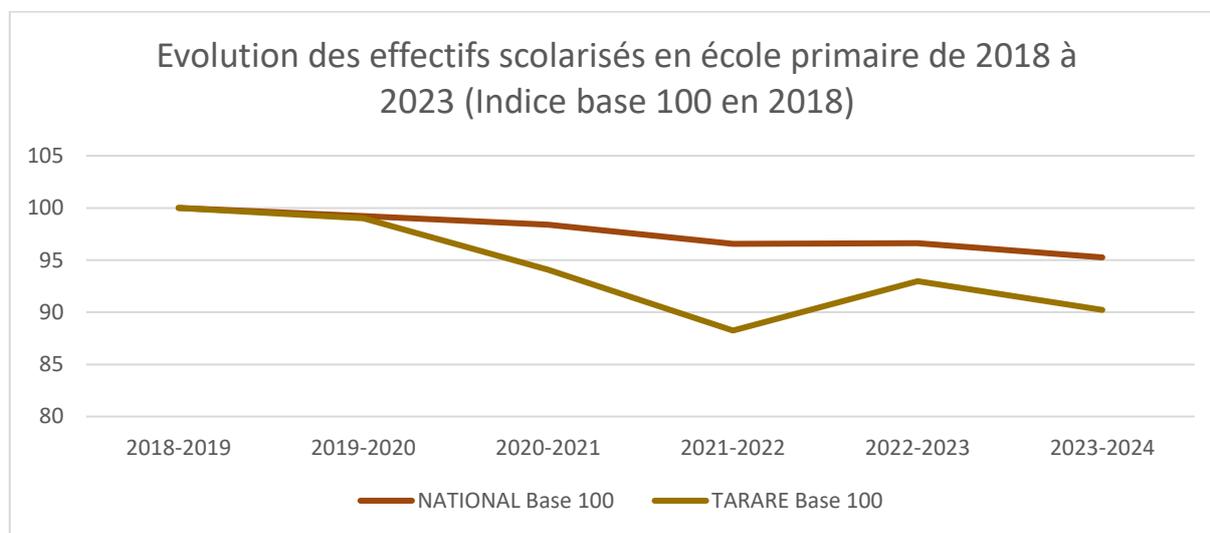
La chambre régionale des comptes a procédé au contrôle de la politique scolaire de la commune de Tarare pour la période 2019 -2023. Ce contrôle s'inscrit dans le cadre d'une enquête sur la qualité de l'accueil des élèves dans les écoles primaires publiques.

821 élèves sont scolarisés dans les huit écoles publiques (quatre écoles maternelles et quatre écoles élémentaires) de la commune.

Des effectifs en légère baisse et des capacités d'accueil suffisantes

La capacité d'accueil des écoles est suffisante à l'échelle de la commune qui enregistre une baisse de 9,8 % entre 2018 et 2024 du nombre d'élèves accueillis en école primaire, baisse supérieure à celle constatée sur le plan national (-4,7% sur la même période). Le nombre moyen d'élèves par classe en maternelle et en élémentaire est de 20,5 pour chaque niveau entre 2021 et 2024. Ces effectifs contenus découlent du classement des établissements de la commune en zone difficile (DIF) par l'Éducation nationale, catégorie prenant en compte un indicateur de position sociale relativement défavorable sans pour autant les rendre éligibles au réseau d'éducation prioritaire. Ce classement en DIF permet d'offrir un enseignement assuré dans de bonnes conditions.

Graphique n° 1 : Évolution des effectifs scolarisés en école primaire de 2018 à 2023



Source : ville de Tarare, ministère de l'Éducation nationale

Une collaboration fructueuse entre la ville de Tarare et l'Éducation nationale

L'éducation nationale est responsable des équipes pédagogiques qu'elle recrute et forme, ainsi que des personnels accompagnant les élèves en situation de handicap. La commune, quant à elle, assure l'entretien des bâtiments scolaires et la restauration ; elle est également responsable des personnels municipaux appartenant à la direction de l'enfance, de l'éducation, et de la jeunesse (DEEJ) qui contribuent au service public de l'enseignement. La stabilité des équipes de l'Éducation nationale et le dynamisme des équipes de la DEEJ

permettent de mettre en place de nombreuses actions au profit des élèves de la commune, comme un accueil périscolaire riche et structuré avec une amplitude horaire satisfaisante de 7 h 15 à 18 h 30, un soutien logistique et une collaboration constante dans la prise en charge des situations de handicap. Les actions en matière sportive, culturelle et les actions en faveur de la citoyenneté sont nombreuses et variées. Malgré les efforts de la collectivité, les délais de traitement, de 8 à 10 mois, des demandes effectuées auprès de la maison départementale pour le handicap (MDPH), constituent un frein dans la prise en charge de l'enfant en situation de handicap au quotidien.

Le projet éducatif territorial (PEDT) 2021-2025 permet de coordonner, à l'échelle de la commune, les politiques menées par les différents acteurs (commune, Éducation nationale, caisse d'allocations familiales, associations). Il a permis d'établir un dispositif global favorisant la réussite scolaire autour de cinq axes (le périscolaire, la petite enfance, les actions laïcité, citoyenneté, le handicap et la parentalité), ainsi que l'obtention d'un soutien financier pour la mise en place de ces actions durant la période sous revue.

Les impacts de la politique de la Ville dans la sphère scolaire

La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des communes. Dans ce cadre, la collectivité a bénéficié, grâce au soutien de l'État et de la communauté d'agglomération de l'ouest rhodanien (COR), du programme de réussite éducative (PRE) porté par le centre communal d'action sociale.

Ce dispositif s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire d'enseignants, de travailleurs sociaux, d'éducateurs spécialisés et de responsables de centres de loisirs, qui identifie les enfants en difficultés et propose une prise en charge adaptée. Grâce au PRE, une quarantaine d'enfants issus du niveau primaire ont pu bénéficier d'un accompagnement chaque année. L'une des écoles de la ville a également pu bénéficier d'un contrat social d'accompagnement.

Tarare est sortie du dispositif politique de la ville fin 2023 du fait de l'amélioration de ses indicateurs.

Un patrimoine scolaire ancien et insuffisamment rénové

Le patrimoine immobilier de la commune est ancien. Les huit écoles publiques ont été construites au XIX^{ème} ou au XX^{ème} siècle. Bien qu'un effort notable ait été fait dans le domaine de l'accessibilité de ces bâtiments, leur isolation est insuffisante, avec des températures particulièrement froides en hiver, et des défauts d'étanchéité sur certains sites.

Le plan pluriannuel d'investissement de la commune ne comporte pas de rubrique dédiée au patrimoine scolaire et ne permet pas d'établir une planification des investissements nécessaires pour l'entretien et la rénovation des bâtiments scolaires.

Des travaux ont eu lieu sur la période 2019-2023 pour un montant de 728 000 €, qui représentent seulement 4,28 % des 17 M€ des dépenses d'équipement totales réalisées par la commune. Celle-ci devra définir une stratégie immobilière et formaliser ses projets immobiliers en faveur du patrimoine scolaire.

Des dépenses scolaires maîtrisées

Les dépenses de fonctionnement scolaires s'élevaient à 1 759 279 € en 2023, dont 320 067 € pour le périscolaire. Le coût de fonctionnement net par élève pour la commune est de 1 191 € pour le scolaire (hors les salaires des enseignants à la charge de l'État) et de 475 € pour le périscolaire. Les dépenses de fonctionnement relatives aux écoles représentent, en 2023, 15 % des charges de gestion de la ville.

Entre 2021 et 2023, les dépenses scolaires ont augmenté légèrement plus que les autres charges de gestion (10,6 % pour les dépenses scolaires contre 9,3 % pour les autres charges de gestion).

L'absence de politique achat en matière scolaire et les difficultés d'accès à l'outil informatique

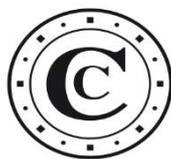
La collectivité n'a pas mis en place de stratégie achat. Elle devra se doter d'une nomenclature des achats permettant de recenser les achats scolaires afin de s'assurer du respect des seuils de la commande publique.

Le matériel informatique présent dans les écoles est vieillissant et insuffisamment maintenu. Il ne permet pas une pratique suffisante de l'informatique pour les élèves de primaire qui, dans la suite de leur parcours, auront nécessairement besoin de cet outil. La communauté d'agglomération de l'ouest rhodanien (COR) s'engage, dès 2025, à élaborer un plan prévisionnel d'investissement dans ce domaine.

RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1. : Formaliser une stratégie globale d'investissements scolaires et dédier une rubrique au parc immobilier scolaire dans le plan pluriannuel d'investissement.

Recommandation n° 2. : Mettre en place une nomenclature des achats permettant de recenser les achats scolaires



Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes

124-126 boulevard Vivier Merle

CS 23624

69503 LYON Cedex 03

auvergnerhonealpes@crtc.ccomptes.fr

<https://www.ccomptes.fr/fr/crc-auvergne-rhone-alpes>